



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E170345

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2009

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 13/06/2024  
0

Raison sociale : ROME LILIAN

Sigle : AHMAVIE

7 IMPASSE REGIS AUGUSTE  
42530 SAINT GENEST LERPT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 510 503 980 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144109741

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144109741

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 06 31 77 85 40

Portable : 06 31 77 85 40

Fax :

Site Internet :

E-mail : [compta.amhaviae@free.fr](mailto:compta.amhaviae@free.fr)

Responsabilité légale :

ROME LILIAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 24/09/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 24/09/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 24/09/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.